

Décision

Générale

modern

Décision n° 81-0445/SG/FIN accordant une subvention à l'UGTD.

n° 81-0445/SG/FIN

Ministère

MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE NA-
TIONALE

Date de publication

15 avril 1981

Numéro JO

n° 9 du 01/05/1981

Date du numéro

1 mai 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le Président de la République, chef du Gouvernement ;

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Une subvention exceptionnelle de cinq cent mille et accordée à l'Union générale des Travailleurs djiboutiens.

Art 2

Cette dépense est imputable au budget de l'Etat,

chapitre 44. 01,

article 14

Art. 3

Le directeur des Finances et le trésorier-payeur national sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

*P. le président de la République p.o.
le directeur de cabinet*

ISMAEL GUEDI HARED